



NOTE DE TRAVAIL

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ A

Point 2 : Dotation du système mondial de navigation aérienne

2.3 : Prestation future de l'assistance météorologique aéronautique

**POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DU IWXXM POUR L'ÉCHANGE
DES INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES AÉRONAUTIQUES**

(Note présentée par les États-Unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note contient une proposition visant la transition du format alphanumérique traditionnel pour l'échange d'informations aéronautiques au modèle d'échange d'informations météorologiques selon la future norme de l'Annexe 3 — *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale* (voir l'Amendement n° 78 de l'Annexe 3).

Suite à donner : La Conférence est invitée à :

- a) prendre note de l'information contenue ci-dessous ;
- b) approuver la Recommandation 2.3/x – Poursuite du développement du IWXXM pour l'échange des informations météorologiques aéronautiques, figurant au paragraphe 3.2.

1. INTRODUCTION

1.1 La prestation de l'assistance météorologique aéronautique est cruciale pour assurer la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne internationale. De plus, l'information météorologique est considérée comme un moyen nécessaire pour permettre la mise en œuvre de plusieurs modules de la mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) décrits dans le *Plan mondial de navigation aérienne* de l'OACI (GANP, Doc 9750).

1.2 L'échange d'information aéronautique, y compris des renseignements météorologiques, dans l'environnement de gestion de l'information à l'échelle du système (SWIM) est essentiel pour réaliser les améliorations opérationnelles associées aux modules ASBU décrits dans le GANP. La fourniture d'information dans un format conforme à la SWIM est à la base de bon nombre des bénéfices attendus de la mise en œuvre des modules ASBU.

2. ANALYSE

2.1 Pendant de nombreuses années, les services météorologiques nationaux ont fourni la majeure partie de l'information météorologique locale en code alphanumérique traditionnel (TAC). Plusieurs États contractants ont amorcé leur transition pour diffuser les renseignements météorologiques sous la forme du modèle d'échange d'informations météorologiques de l'OACI (IWXXM), qui est conforme à la SWIM, mais nombreux sont les États qui n'ont pas encore commencé leur transition et ne seront peut-être jamais en mesure de l'opérer.

2.2 Afin d'assurer l'harmonisation de l'assistance météorologique à l'aviation à l'échelle mondiale et de faire en sorte que les usagers reçoivent les renseignements météorologiques au moyen de systèmes basés sur la SWIM, il y a lieu d'encourager davantage d'États contractants à opérer la transition vers l'échange de renseignements météorologiques aéronautiques suivant le modèle IWXXM, conformément à la pratique recommandée figurant dans l'Annexe 3 — *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale*.

2.3 L'OACI a reconnu que de nombreux États pourraient éprouver des difficultés à passer du format TAC au modèle IWXXM pour l'échange de renseignements météorologiques aéronautiques. L'Organisation a donc adopté une mesure inhabituelle qui consiste à introduire d'abord l'IWXXM en tant que pratique recommandée dans l'Annexe 3, pour l'élever par la suite au rang de norme. Cependant, la date d'application, qui a été reportée une fois parce que plusieurs États n'étaient pas en mesure de mettre en œuvre le modèle IWXXM, est maintenant en 2020. De nombreux États contractants n'ont pas la capacité d'assurer la transition de leurs systèmes locaux d'observation et de prévisions météorologiques de la forme TAC au modèle IWXXM.

2.4 Il est à noter que contrairement au modèle d'échange d'informations aéronautiques (AIXM) et au modèle d'échange d'information sur les vols (FIXM), qui sont propres à l'industrie de l'aviation, l'IWXXM est mis au point conjointement par l'OACI et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui régit les services météorologiques nationaux. La mise en œuvre du modèle IWXXM pourrait avoir des répercussions importantes pour ces fournisseurs de services.

2.5 L'OMM a recours à un processus complexe de gestion du changement pour examiner et approuver les modifications au modèle IWXXM et les incorporer dans son Règlement technique. Le processus de gestion du changement de l'OMM est distinct du processus d'amendement de l'Annexe 3 — *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale*. Ainsi, les modifications au modèle IWXXM peuvent demander beaucoup de temps en raison des processus d'actualisation des normes qui sont en place dans les deux organisations. Il pourrait y avoir des retards dans la mise à jour des normes si le processus d'élaboration des normes de l'une ou l'autre des organisations connaît des perturbations.

2.6 Même s'il est essentiel que les renseignements météorologiques aéronautiques soient échangés entre des systèmes basés sur la SWIM, il n'est peut-être pas nécessaire que tous les États fournissent l'information météorologique locale suivant le modèle IWXXM. Si l'OACI, en étroite collaboration avec l'OMM, élabore les politiques et procédures nécessaires pour permettre à des entités désignées, telles une base de données de messages météorologiques d'exploitation (OPMET), de convertir l'information sous forme TAC au modèle IWXXM, les États qui ne sont pas en mesure d'effectuer la transition vers le modèle IWXXM pourraient faire convertir leurs données pour en assurer l'échange.

2.7 Il faut comprendre que, pour une foule de raisons, tous les services météorologiques nationaux n'auront pas la capacité d'opérer la transition du format TAC au modèle IWXXM. Cette situation est tout à fait acceptable dans la mesure où l'OACI et l'OMM élaborent les politiques et procédures appropriées pour que les renseignements météorologiques aéronautiques dont les usagers ont besoin soient convertis et mis à disposition sous forme IWXXM. La conversion de la forme TAC au modèle IWXXM ne doit pas nécessairement être effectuée au niveau local ou par l'État, elle pourrait être réalisée de façon appropriée à l'échelle régionale.

3. CONCLUSION

3.1 Pour veiller à ce que l'assistance météorologique à l'aviation soit harmonisée à l'échelle mondiale et que les usagers aéronautiques aient accès aux renseignements météorologiques au moyen de systèmes basés sur la SWIM, l'OACI doit encourager les États à opérer la transition vers le modèle IWXXM d'échange de l'information météorologique aéronautique. Une façon d'encourager davantage d'États à effectuer cette transition est de cesser de prendre en charge le format TAC dans l'Annexe 3 et d'offrir des options convenables aux États qui ne sont pas en mesure de passer au modèle IWXXM au niveau local à convertir leurs données en format TAC au modèle IWXXM pour en assurer l'échange.

3.2 Étant donné ce qui précède, la Conférence est invitée à convenir de la recommandation suivante :

Recommandation 2.3/x – Poursuite du développement du modèle IWXXM pour l'échange de renseignements météorologiques aéronautiques

Il est recommandé que la Conférence :

- a) approuve l'échange de renseignements météorologiques à des fins aéronautiques uniquement dans le modèle d'échange d'informations météorologiques de l'OACI (IWXXM) ;
- b) demande à l'OACI, en étroite coordination avec l'OMM, de cesser d'assurer l'échange de renseignements météorologiques aéronautiques sous forme de TAC, dès que possible ;
- c) demande à l'OACI, en étroite collaboration avec l'OMM, d'élaborer rapidement les politiques et procédures requises pour convertir les renseignements météorologiques sous forme TAC au modèle IWXXM pour l'échange de données nécessaires à la navigation aérienne internationale, au besoin.